Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140703-2014_A131-DE
Date de télétransmission : 09/07/2014
Date de réception préfecture : 09/07/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A131

OBJET : Ressources - Finances - Demande de remise gracieuse du régisseur de recettes des piscines suite à un vol commis entre le 9 et 10 avril 2014 pour un montant de 804,20 €

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille - AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe - AUGEY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BENKACI Moussa – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques – BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à AUGEY Dominique – ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Finances
PT

02_1_07

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Demande de remise gracieuse du régisseur de recettes des piscines suite à un vol commis entre le 9 et 10 avril 2014 pour un montant de 804,20 €
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'objet du présent rapport est d'accorder la remise gracieuse présentée par le régisseur de recettes des piscines suite à un déficit de 804,20 € constaté à la sous-régie des piscines de Bouc Bel Air du fait d'un vol nocturne sans effraction commis entre le 9 et 10 avril 2014 pour un montant de 804,20 € en numéraire.

Exposé des motifs :

Madame le régisseur de recettes des piscines, a informé la Communauté du Pays d'Aix qu'un déficit de 802,40 € a été constaté suite à un vol sans effraction commis dans la nuit du 9 et 10 avril 2014 dans le local de la piscine Guy DRUT à Bouc Bel Air. La somme de 804,20 € a été dérobée en espèces.

Un procès verbal de vérification de la régie a été dressé par le trésor public et une plainte contre X a été déposée le 18 avril 2014

Au terme de l'article 4 du décret du 5 mars 2008, la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur est engagée dès lors qu'un déficit en deniers ou en valeur est constaté.

Comme le prévoit la législation, l'ordonnateur principal de la collectivité a adressé à Madame le régisseur un ordre de versement correspondant au montant des pertes de recettes subies.

Ce dernier a présenté auprès de la collectivité une demande de remise gracieuse, conformément à la procédure autorisée par le décret du 5 mars 2008.
Le régisseur peut demander la remise de la somme mise à sa charge, celle-ci étant destinée à prendre en compte les circonstances de l'apparition du déficit et de la situation personnelle du régisseur.

La remise gracieuse doit recevoir l'approbation de l'Assemblée Délibérante avant d'être transmise au Trésorier-Payeur-Général qui statue sur la demande.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
VU l'avis de la Commission des Finances et Contrôle de Gestion en date du 5 juin 2014;
VU l'avis du Bureau communautaire du 19 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** la remise gracieuse présentée par le régisseur de recettes des piscines pour le déficit de 804,20 €.

2014_A131

OBJET : Ressources - Finances - Demande de remise gracieuse du régisseur de recettes des piscines suite à un vol commis entre le 9 et 10 avril 2014 pour un montant de 804,20 €

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

0 8 JUIL. 2014